

CONDITIONS DE FORMATION

1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions s'appliquent aux personnes inscrites auprès de l'École de naturopathie et de soins naturels Agapê (ci-après : l'école) et/ou TGF Coaching & Supervision.

2. PRÉREQUIS

L'inscription est ouverte à toute personne majeure qui remplit les conditions spécifiques d'admission requises pour la formation concernée (niveau de formation préalable, etc.).

3. INSCRIPTIONS

L'inscription est admise aux conditions suivantes :

1. Un entretien obligatoire est requis selon les cursus (art. 3.2).
2. Dossier d'inscription complet (CV, titres de formation, etc.) et contrat de formation dûment daté et signé ainsi que tout autre document demandé par l'école.
3. Paiement des frais d'inscription (art. 3.1).

3.1 FRAIS

Les frais d'inscription s'élèvent à **CHF 250.-** ; ils sont payables d'avance et **non remboursables**.

3.2 ENTRETIEN PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Lorsque la formation l'exige, un entretien avec la direction est un préalable obligatoire. Lors de cet entretien, la personne est dûment informée des exigences de la formation diplômante, de **l'importante implication personnelle** que son suivi requiert (présence au cours, travaux individuels à domicile, etc.) ainsi que des conditions de paiement et de financement.

Selon l'évaluation faite de la motivation et du potentiel de l'intéressé.e, la direction de l'école confirme l'inscription (art. 3.5).

3.3 VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Une dispense totale ou partielle de certaines matières programmées peut être admise, sur demande dûment motivée. La demande se fait par écrit, au moment de l'inscription, justificatifs à l'appui.

Chaque demande est traitée de manière spécifique.

Les établissements se réservent le droit d'accepter ou de refuser des équivalences de cours.

3.4 DÉLAI

Les demandes d'inscription pour la prochaine rentrée doivent parvenir **au plus tard 6 semaines avant le début des cours**. Les inscriptions tardives peuvent être admises.

3.5 FORMALITÉS CONTRACTUELLES

Un exemplaire du contrat de formation et ses annexes (présentes conditions et éventuelles autres conditions convenues avec l'école) doivent être retournés, dûment datés et signés, dans les **5 jours** dès leur remise.

Si l'inscription n'a pas abouti (notamment, en l'absence de retour des documents), toutes les données sont supprimées des fichiers de l'école.

3.6 ANNULATION DE L'INSCRIPTION

L'annulation de l'inscription est possible **jusqu'à 3 mois** avant le début des cours (date de réception) et est annoncée **par écrit** à tania@tgfcoaching.ch.

Passé ce délai, **30% du prix de la formation** est dû (peine conventionnelle), indépendamment de tout motif invoqué à l'appui de l'annulation du contrat.

Tout dommage supplémentaire, notamment en cas de non-ouverture de la classe consécutive à l'annulation, est réservé.

En cas d'annulation, toutes les données sont supprimées des fichiers des établissements.

4. PRIX

En plus des frais d'inscription, le coût de la formation comprend :

1. Frais d'écologie : **CHF 200.- par an** (mise à disposition des supports de cours, accès aux plateformes, délivrance des attestations de formation et diplômes).
2. Prix de la formation : voir tarifs et modalités de l'article 16. Ce prix peut varier selon les dispenses admises (art. 3.3). Les frais généraux d'examens sont inclus.

4.1 CONDITIONS DE PAIEMENT

Les frais et prix sont **payables d'avance**, selon les modalités convenues (unique ou annuel) et au plus tard **30 jours avant le début des cours**.

Un paiement par mensualités (par prélèvement LSV) est envisageable, aux conditions prévues à l'article 16 (tarifs et modalités). En particulier, un **acompte** est exigé et payable d'avance, au plus tard 30 jours avant le début des cours. Les mensualités (restantes) sont payables d'avance, pour la fin d'un mois, sans intérêts.

4.2 RETARDS

Le non-paiement des factures ne sera pas considéré comme une annulation (voir art. 3.6 et 11).

En cas de retard des frais de CHF 5.- par rappel ainsi que l'intérêt moratoire de 5% de la facture peuvent être prélevés.

Les retards répétés peuvent donner lieu à la suspension voire la résiliation immédiate du contrat par l'école.

5. OUVERTURE DE LA CLASSE

Pour des raisons d'organisation, un nombre minimal et maximal de places est fixé.

En cas de participation insuffisante, la classe est soit reportée à une date ultérieure, soit annulée. En cas d'annulation, les frais et montants payés sont remboursés.

CONDITIONS DE FORMATION

6. REPORT ET ANNULATION DES COURS

En cas de nécessité, l'établissement se réserve le droit de reporter à une date ultérieure les cours ; **le report ne donne droit à aucun remboursement.**

Toute modification est communiquée.

L'annulation d'un cours intervient en dernier recours ; dans ce cas, le prix correspondant est déduit de la prochaine facture.

7. CADRE LÉGAL ET USAGES PROFESSIONNELS

L'établissement accorde une attention particulière au respect des normes et usages en vigueur dans les professions enseignées ainsi qu'aux exigences en matière de formation.

Pour préparer au mieux les étudiant.e.s aux exigences liées aux professions et leur évolution, le programme et le contenu des cours peuvent se voir modifiés.

8. TAUX ET ATTESTATION DE PRÉSENCE

Le taux de présence de **80% de participation** au cours est requis pour obtenir l'attestation de présence à la formation complète.

En dessous de ce taux minimum, seuls les jours de présence effectifs sont attestés.

9. ABSENCES ET RATTRAPAGES

Les cours manqués ne donnent droit à aucun remboursement ; ils sont rattrapables sur les 2 prochaines sessions, sous réserve des places disponibles.

10. EXCLUSIONS

En cas d'arrivées tardives ou d'absences répétées sans motifs valables, d'indiscipline ou de tout comportement contraire aux mœurs ou à la morale, aux intérêts de l'établissement et/ou des autres participants, l'étudiant.e peut être exclus. L'établissement doit motiver sa décision.

Le prix de la formation pour l'année scolaire reste dû.

11. ANNULATION EN COURS DE FORMATION

Tout désistement après le début de la formation doit être annoncé par écrit à tania@tgfcoaching.ch

Les frais d'écologie et le prix de la formation en cours sont dus et non remboursables.

Pour toute annulation jusqu'à **3 mois** avant la prochaine rentrée, l'établissement renonce à prélever

la totalité des frais annuels, seuls **30% du prix annuel de la formation** sont dus (peine conventionnelle).

11.1 SITUATIONS PARTICULIÈRES

Les situations particulières (maladie, accident, etc.) sont traitées au cas par cas. L'étudiant.e annonce sa situation à l'école sans tarder, par écrit, justificatifs à l'appui.

12. EXAMENS

12.1 ORGANISATION ET FRAIS

Les examens sont organisés par l'établissement ; ils se déroulent selon le calendrier remis et les modalités communiquées durant la formation.

Les frais généraux d'examens sont compris dans le prix de la formation.

Des frais de **CHF 200.-** sont prélevés pour le travail engendré par toute demande de rattrapage (en cas d'échec) ou de réinscription (en cas d'absence).

12.2 CONTESTATION

En cas de contestation des résultats d'examens, celle-ci doit être formulée dans les **30 jours** suivants la communication des résultats, par écrit et dûment motivée. Des frais de **CHF 250.-** sont perçus.

13. PROTECTION DES DONNÉES

Les données sont traitées de manière strictement confidentielle et dans le respect de la législation applicable en matière de protection des données.

14. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'établissement dispose des droits de reproduction et de mise à disposition de tous les documents et supports de cours transmis dans le cadre de la formation.

Toute utilisation, reproduction ou diffusion des supports de cours par l'étudiant.e à d'autres fins que la formation au sein de l'école sont strictement interdits.

Toute violation peut donner lieu à la résiliation du contrat, des dommages intérêts sont réservés.

15. FOR JURIDIQUE

Toutes les relations juridiques avec l'établissement sont soumises au droit suisse. En cas de litige, le for juridique est à Martigny.

Par sa signature, l'intéressé.e atteste avoir pris connaissances des présentes conditions de formation, confirme son engagement à suivre la formation diplômante et s'oblige à en payer le prix.

Lieu, Date

Signature